

Province de Québec

*Municipalité de la Paroisse
de Lac-aux-Sables*

Séance régulière de ce conseil tenue à Lac-aux-Sables à l'heure ordinaire des séances ce troisième jour d'octobre deux mil cinq à laquelle sont présents les conseillers Marius St-Amant, Clément Perron, Michel Bédard, Yvon Bourassa, Charles-M. Grégoire et Ghislain Trépanier tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Lavallée. Mme Nathalie Vallée, Directrice générale & secrétaire-trésorière est aussi présente.

2005-10-267

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE RÉGULIÈRE
DU 6 OCTOBRE 2005**

Ouverture de l'assemblée

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Correspondance
- Période de questions - Parole à l'assemblée
4. Rapport des comités – Bibliothèque
5. Rapport des comités - Inspecteur municipal
 - 5.1 MDDEP – Avis d'infraction – Dépôt de matières résiduelles dans un endroit non autorisé
 - 5.2 Suivi de dossier – Traverse à gué et pont décharge du Lac-Brûlé
 - 5.3 Suivi de dossier – Demande inventaire des aménagement d'évacuation des eaux usées – Secteur Lac-Huron
 - 5.4 Suivi de dossier – Enfouissement de fils électriques – Chemin Ste-Marie
 - 5.5 Suivi de dossier – Puits jaillissant – Chemin Ste-Marie
 - 5.6 Inspection – Bâtiment secondaire converti en bâtiment principal
 - 5.7 Fossé – Rue du Parc – Autorisation signature d'entente
6. Rapport des comités - Premiers répondants
7. Rapport des comités - Inspecteur responsable du règlement sur les chiens
8. Rapport des comités - Service d'incendie
9. Trésorerie
10. Présentation des comptes fournisseurs
11. Engagement de crédit – Octobre 2005
12. Règlement 2005-440 modifiant le règlement de zonage 90-199 pour modifier la zone 18F à même la zone 15V
13. Règlement 2005-441 modifiant le règlement de zonage 90-199 pour modifier les usages de la zone 13V
14. Annulation d'un solde résiduaire – Règlement 2004-422
15. MDDEP – Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation pour les travaux de fermeture du canal d'urgence au Domaine Jocaya – Autorisation de signataire
16. Achat de terrain – Madame Jeanne Soulard
17. Site de dépôt en tranchée – Classement des pneus

18. Vignette de bateau – Critère d’obtention
19. Résolution 2005-09-265 – Permis de construction
20. MTQ – Axe à double vocation
21. Usine d’épuration – Rapport final
22. Autorisation signature – Contrat Canadien National – Travaux Camping Le Relais
23. Décret des travaux – Chemin du Lac-Huron
24. ADMQ – Formation « Les nouvelles compétences municipales » (projet de loi 62)
25. Varia
 - 25.1 Marmen – Solidarité régionale
 - 25.2 Signature d’entente – Démolition 290, rue de l’Hôtel
 - 25.3 Vieux camion citerne
 - 25.4 Caisse populaire Seigneurie des Grondines
 - 25.5 Coffre de déchets – Denis Bronsard
 - 25.6 Lumière de rue – 560, chemin Saint-Charles
 - 25.7 Dépotoir
- Période de questions – Parole à l’assemblée
26. Levée de l’assemblée

ADOPTÉE

2005-10-268 **Adoption des procès-verbaux**

Il est proposé par Clément Perron, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu à l’unanimité des conseillers (6), que les procès-verbaux de la séance régulière du 6 septembre 2005 soient adoptés tel que présentés.

ADOPTÉE

Début de la période de question : 19 h 53
 Fin de la période de question : 20 h 00

2005-10-269 **Puits jaillissant – Chemin Sainte-Marie**

CONSIDÉRANT que plusieurs avis ont été transmis au propriétaire afin qu’il soumette un plan correctif ;

CONSIDÉRANT que ses avis sont demeurés sans réponse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Bédard, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu à l’unanimité des conseillers (6) que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables demande à madame Katy Bacon, inspecteur en bâtiment et en environnement d’envoyer un dernier avis au propriétaire du 378, chemin Sainte-Marie demandant de déposer un plan correctif afin de contrôler tout jaillissement (conformément à l’article 22 du *Règlement sur le captage des eaux souterraines*). À défaut, par le propriétaire de fournir ce plan correctif dans le délai prescrit par l’inspecteur, cette dernière est autorisée à entamer les procédures pour faire obturer le puits artésien.

ADOPTÉE

2005-10-270 **Bâtiment secondaire converti en bâtiment principal – Lac Brûlé**

CONSIDÉRANT que le permis demandé à la municipalité en 2002 était pour deux (2) bâtiments secondaires ;

CONSIDÉRANT que le plus bâtiment de 25 pi x 32 pi a été converti en bâtiment principal sans autorisation ;

CONSIDÉRANT que son terrain n'est pas adjacent à un chemin public ou privé et par conséquent on ne peut conformer le bâtiment en émettant un certificat d'autorisation pour un changement d'usage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Bédard, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables demande à madame Katy Bacon, inspecteur en bâtiment et en environnement de transmettre un avis d'infraction au propriétaire pour lui proposer deux options soient : 1) construire un chemin donnant accès à son terrain afin de conformer son bâtiment principal ; 2) remettre la vocation de son bâtiment à secondaire, tel que déclaré lors de la demande de permis de construction en 2002. Le propriétaire aura 30 jours pour contacter l'inspecteur et lui faire part de l'option choisie et signer une entente. Advenant que le propriétaire choisit la première option, la construction du chemin d'accès devra être aménagée au plus tard le 1^{er} juillet 2006.

ADOPTÉE

2005-10-271

Rue du Parc – Égouttement des eaux – Autorisation signature d'entente

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 102, rue du Parc a procédé au remblaiement des fossés dans la ligne latérale (avec le 104, rue du Parc) et arrière de son terrain ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 104, rue du Parc est inquiet quant à l'écoulement des eaux durant la crue printanière ou lors de fortes pluies :

CONSIDÉRANT que la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables a adopté le règlement 155 concernant la construction d'accès à la voie publique ;

CONSIDÉRANT que tous les propriétaires de la municipalité doivent se conformer à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a préparé une entente de réalisation de travaux ;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont eu une copie du projet d'entente et déclarent en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-M. Grégoire, appuyé par Michel Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte le libellé de l'entente de réalisation de travaux à être présenté au propriétaire du 102, rue du Parc et autorise le maire et la Directrice générale & Secrétaire-trésorière à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2005-10-272

Adoption des comptes fournisseurs

Il est proposé par Charles-M. Grégoire, appuyé par Michel Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que les comptes suivants soient adoptés et payés :

FOURNISSEURS

NOM	DESCRIPTION	N° DE CHÈQUE	MONTANT
Francis Francoeur	S-Trait. parcs	678	10,00
Bibliothèque LAS	Subvention	679	50,00
Daniel Bédard	Conciergerie	680	330,66
Christianne Plante	Conciergerie	681	70,00
Telus Québec	Téléphone	682	1003,20
Irwin Financement	Bail - Entretien photo.	683	2163,25
Bell Mobilité Inc	Téléphone	684	38,38
Pitney Bowes	Frais de poste	685	126,07
Ultramar	Essence	686	827,93
Carpentier René	Remboursements taxes	687	41,19
St-Pierre Jacques	Remboursement taxes	688	181,52
Julien Perron	Sous-traitance-dépotoir	689	110,00
Christianne Plante	Brigadière	690	70,00
Charles Grégoire	Rémunération élu	50	157,85
Daniel Bédard	Conciergerie	691	220,46
Christianne Plante	Brigadière	692	70,00
Christianne Plante	Brigadière	693	70,00
Daniel Bédard	Inspec.Regl.chiens	694	125,00
Daniel Bédard	Conciergerie	695	243,26
Syndicat Canadien	Part payé empl.	696	306,19
Fonds Solidarité FTQ	Part payé empl.	697	250,00
Receveur Général Ca.	Remise au gouv.	698	3018,85
Ministère du Revenu	Remise au gouv.	699	5544,00
Ministre des Finances	Sécurité publique	700	61231,00
AlSCO	Entretien vetement	701	200,52
Ate. Claude Tousignant	Sous-traitance	702	312,90
Biolab	Analyse d'eau	703	686,13
Conex Système bureau	Entretien-photocopieur	704	466,15
Canadien National	Sous-traitance-voirie	705	1260,00
Centre M.A.P. Inc	Divers matériaux	706	9478,65
Communication LAS	Sous-traitance	707	3057,36
René Gervais	Honoraires profes.	708	5544,21
Cooke Serrurier Inc	Sous-trait.depotoir	709	20,70
CRSBP Mauricie	Ajustement facture	710	532,42
Décoration Pierre Enr	Sous-trait.salle H.Jct	711	2844,62
Distribution Robert Enr	Matériel-salle LAS	712	98,07
Ébénisterie Pellerin Enr	Sous-trait. Salle H.Jct	713	4025,88
Les Ent. & G Bertrand	Sous-trait. Matériel	714	10064,54
Les Ent. F. Fugère Inc	Enfouissement-Sous-Tr.	715	4773,53
Les Ent. St-Ubalde	Sous-traitance	716	2639,82
Équipement L.A.V.	Location matériel	717	3267,17
Les Excava. Jovanex	Sous-traitance	718	13492,44
Fédération Que.Muni.	Messagerie-adm.	719	107,37
Formules Municipales	Fourniture de bureau	720	94,32
Garage G. Champagne	Sous-traitance	721	448,37
Groupe C.L.R.	Sous-trait. Incendie	722	48,08
Jean Bédard	Sous-traitance	723	100,00
Jean-Guy Vermette	Sous-traitance-voirie	724	2041,69
Lafrance & Trudel Inc	Sous-traitance	725	1248,09
Litemor/Luminaire	Matériel-parcs	726	218,55
Luce Laframboise	Frais déplacement-P.R.	727	12,95
MRC Mékinac	Gestion des boues	728	298,62

Municipalité LAS	Fourniture-poste	729	172,81
Oze Publicité	Matériel	730	17,25
PG Systèmes Infor.	Gestion du personnel	731	258,81
Les Publi. Du Québec	Matériel électoral	732	4347,20
9069-4142 Québec Inc	Location machinerie	733	6404,02
Real Huot Inc	Matériel	734	1110,82
Services Matrec Inc	Cueill.location conte.	735	4315,80
Tremblay,Bois,Migneau	Honoraires professio.	736	4807,63
Ville de Saint-Tite	Quote-part	737	1297,60
Wolseley Canada Inc	Matériel-aque.egout	738	35062,39
Telus Québec	Téléphone	739	116,50
Pitney Bowes	Location pesée	740	21,77
Bureau en Gros	Fourniture de bureau	741	89,61
Fonds de l'info foncier	Fourniture de bureau	742	48,00
Hydro-Québec	Électricité	743	2902,77
Comité Loisirs LAS	Subvention loisirs	744	3125,00
Soc.Canadienne Poste	Frais de poste-Echo Lac	745	60,08

SALAIRE

NOM	N° DE CHÈQUE	MONTANT
Marc Gingras	502607	94,66
Madeleine Hébert	502608	358,95
Renald Vallée	502509	469,30
Marc Gingras	502610	383,12
Pierre Brouillette	502611	406,46
Katy Bacon	502612	404,50
Danny Morin	502613	26,00
Lise Leduc	502614	23,00
Luce Laframboise	502615	23,00
Daniel Beaupré	502616	24,50
Michel Bédard	502617	24,50
Yvon Bourassa	502618	24,50
Stéphane Daunais	502619	24,50
Jean Rivard	502620	24,50
Nathalie Vallée	502621	498,14
Gilles Hamelin	502622	531,42
Gilles Hamelin	502623	516,85
Renald Vallée	502624	471,15
Nathalie Vallée	502625	560,14
Katy Bacon	502626	409,70
Madeleine Hébert	502627	358,96
Marc Gingras	502628	398,90
Pierre Brouillette	502629	385,98
Yvon Bourassa	502630	42,00
Nicolas Hamelin	502631	38,00
Marc Tessier	502632	38,00
Stéphane Daunais	502633	50,00
Madeleine Hébert	502634	358,95
Pierre Brouillette	502635	406,46
Renald Vallée	502636	469,29
Katy Bacon	502637	390,50
Nathalie Vallée	502638	548,99
Gilles Hamelin	502639	490,74
Marc Gingras	502640	398,90
Julie Bertrand	502641	25,00

Richard Lavallée	502642	472,29
Marius St-Amant	502643	157,85
Clément Perron	502644	157,85
Yvon Bourassa	502645	157,85
Ghislain Trépanier	502646	157,85
Michel Bédard	502647	157,85
Daniel Beaupré	502648	157,28
Yvon Bourassa	502649	25,00

ADOPTÉE

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Nathalie Vallée, g.m.a
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

2005-10-273 **Engagement de crédits – Octobre 2005**

Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Michel Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que les dépenses suivantes soient autorisées en octobre 2005, selon la liste présentée.

- Immo – Service communication 600 \$
- Matériel – Premiers répondants 690 \$

Total : 1 290 \$

Il est de plus résolu de transférer 600 \$ du poste Vêtements, pièces & acc. (02-220-00-649) vers le poste budgétaire Immo – Communication (22-200-01-725) afin de financer l'achat d'un radio ICOM et de transférer 200 \$ du poste Gestion du personnel – Premiers répondants (02-230-00-454) vers le poste Matériel – Premiers Répondants (02-230-00-649) pour financer l'achat de vêtements et matériel de pratique.

ADOPTÉE

2005-10-274 **Règlement 2005-440 modifiant le règlement de zonage 90-199 pour modifier la zone 18F à même la zone 15V**

Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Clément Perron et résolu à l'unanimité des conseillers (6) d'adopter le premier projet de Règlement 2005-440 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 90-199 pour modifier la zone 18F à même la zone 15V ».

ADOPTÉE

2005-10-275 **Règlement 2005-441 modifiant le règlement de zonage 90-199 pour modifier les usages de la zone 13V**

Il est proposé par Michel Bédard, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers (6) d'adopter le premier projet de Règlement 2005-441 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 90-199 pour modifier les usages de la zone 13V ».

ADOPTÉE

2005-10-276

Annulation d'un solde résiduaire – Règlement 2004-422

ATTENDU que la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables a entièrement réalisé l'objet du règlement 2004-422 selon les coûts prévus initialement soit 220 000 \$;

ATTENDU qu'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 170 000 \$ a été financée de façon permanente ;

ATTENDU que pour payer une partie du coût des travaux, la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables s'est approprié d'un montant de 50 000 \$ de son surplus accumulé (résolution n° 2005-08-236) ;

ATTENDU qu'il existe un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 2004-422 pour préciser le financement de la dépense ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-M. Grégoire, appuyé par Clément Perron et résolu à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le montant de l'emprunt du règlement n° 2004-422 soit réduit de 220 000 \$ à 170 000 \$;

QUE la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables approprie du surplus accumulé une somme de 50 000 \$ pour payer une partie de la dépense prévue au règlement n° 2004-422 ;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉE

2005-10-277

MDDEP – Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation pour les travaux de fermeture du canal d'urgence au Domaine Jocaya – Autorisation de signataire

CONSIDÉRANT que la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables, lors des pluies survenues les 9 et 10 septembre 2004, a dû faire effectuer un canal d'urgence afin d'abaisser le niveau du Lac-Huron ;

CONSIDÉRANT qu'afin de remettre les lieux en place, une autorisation du ministère de l'Environnement est nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu à la l'unanimité des conseillers (6) que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière de la municipalité à signer le formulaire de demande du certificat d'autorisation pour les travaux de fermeture du canal d'urgence au Domaine Jocaya, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2005-10-278

Site de dépôt en tranchée – Classement des pneus

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Daniel Bédard afin d'effectuer le classement des pneus au site de dépôt en tranchée ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre de Recyc-Québec et que ces derniers viennent deux fois par année ramasser les pneus ;

CONSIDÉRANT les critères que la municipalité doit rencontrer afin de faire ramasser les pneus, tel que l'enlèvement des jantes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Clément Perron et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte l'offre de monsieur Daniel Bédard pour dix (10) heures à 7,60 \$ l'heure, afin d'effectuer le classement des pneus présents sur le terrain du site de dépôt en tranchée et d'enlever les jantes présentes sur certains pneus.

ADOPTÉE

2005-10-279

Dépotoir

CONSIDÉRANT que la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables a mandaté monsieur Michel Lambert par la résolution 2005-05-140 afin de nettoyer le site de dépôt en tranchée pour l'année 2005 ;

CONSIDÉRANT que suite une vérification des lieux et la prise de photos le 27 septembre 2005, il a été constaté que monsieur Lambert n'effectuait pas le travail à la satisfaction de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que malgré les demandes d'effectuer le ramassage des papiers de monsieur Marius St-Amant, conseiller responsable du site de dépôt en tranchée, ces dernières sont demeurées sans réponse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables demande à sa Directrice générale & Secrétaire-trésorière de transmettre un avis à monsieur Michel Lambert lui donnant cinq (5) jours à compter de la réception de l'avis, pour effectuer les travaux à la satisfaction de la municipalité et que le versement de septembre sera retenu jusqu'à l'acceptation des travaux. À défaut par monsieur Lambert de s'exécuter, la municipalité engagera une personne de son choix pour réaliser les travaux et mettra ainsi fin à l'entente avec ce dernier. Les deux (2) versements restant serviront à couvrir les frais pour l'exécution des travaux par l'autre personne.

ADOPTÉE

2005-10-280

Résolution 2005-09-265 – Permis de construction

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté la résolution 2005-09-265 par laquelle, la municipalité remboursait à la Fabrique St-Rémi un montant de 10 \$ pour l'obtention du certificat d'autorisation 2005-00152 pour la pose d'une croix sur leur terrain ;

CONSIDÉRANT que le certificat d'autorisation n'a pas été émis à la Fabrique St-Rémi mais plutôt à madame Alice Gaudet ;

CONSIDÉRANT le libellé de la résolution 2005-09-265 ne permet pas le remboursement directement à madame Gaudet ;

CONSIDÉRANT que le coût de ces travaux est non-imposable puisque la Fabrique St-Rémi est un immeuble non-imposable prévu par la loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables rembourse, conditionnellement à la réception d'une demande dans ce sens, le certificat d'autorisation numéro 2005-00152, au coût de 10 \$, à madame Alice Gaudet pour la pose d'une croix sur le terrain de la Fabrique St-Rémi.

ADOPTÉE

2005-10-281

MTQ – Axe à double vocation

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation ;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours.

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser	Ressource transportée	Nombre de camions chargés/an
Chemin Tawachiche	10,8 km	Bois	1 000 voyages

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Michel Bédard, et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné et ce, sur une longueur totale de 10,8 km.

ADOPTÉE

2005-10-282

Autorisation signature – Contrat Canadien National – Travaux Camping Le Relais

CONSIDÉRANT que des travaux de pose d'une conduite de refoulement d'égout de 75 mm sont prévus sur une partie de la route de la Traverse et de la rue Bourassa et que, pour se raccorder au réseau municipal, il doit y avoir une traverse souterraine au point milliaire 24.04 de la subdivision Lac St-Jean (plan # C1/2 daté du 3 août 2005);

CONSIDÉRANT que le Canadien National exige la signature d'un contrat pour l'obtention du permis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Michel Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière à signer tous les documents reliés à la réalisation des travaux de pose d'une conduite de refoulement d'égout sous la route de la Traverse et rue Bourassa.. Il est de plus résolu de verser un montant de 2 127,96 \$ afin de se conformer à l'article 7 du permis.

ADOPTÉE

2005-10-283

Décret des travaux – Chemin du Lac-Huron

CONSIDÉRANT que la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables a demandé une aide financière au député de Portneuf, monsieur Jean-Pierre Soucy afin d'effectuer la réfection d'une partie du chemin du Lac-Huron, soit du pont jusqu'au numéro civique 80, chemin du Lac-Huron (330 mètres) ;

CONSIDÉRANT l'annonce par monsieur Michel Després, ministre des Transports d'une aide financière de 75 000 \$ répartie sur trois années budgétaires (40 000 \$ en 2005, 20 000 \$ en 2006 et 15 000 \$ en 2007) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables décrète les travaux de réfection du chemin du Lac-Huron sur une distance de 330 mètres (du pont jusqu'au numéro civique 80, chemin du Lac-Huron) et autorise une dépense de 109 294 \$ (34 294 \$ du budget et 75 000 \$ aide financière), tel que présenté sur les plans préparés par la firme Les Consultants René Gervais inc. Une rencontre avec les propriétaires afin d'expliquer le projet sera tenue et un avis de convocation sera transmis.

ADOPTÉE

2005-10-284

ADMO – Formation « Les nouvelles compétences municipales » (projet de loi 62)

Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Michel Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers (6) d'autoriser la Directrice générale & Secrétaire-trésorière à participer à la formation concernant « Les nouvelles compétences municipales » (projet de loi 62) qui se tiendra à Shawinigan le 24 novembre 2005 au coût de 130 \$ en plus des taxes. La municipalité défraiera les frais de déplacement.

ADOPTÉE

2005-10-285

Marmen – Solidarité régionale

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières connaît une amélioration importante du niveau d'emplois sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la Ville met énormément d'efforts à accélérer son développement économique, en favorisant la diversification des activités industrielles ;

CONSIDÉRANT que la Ville soutient quotidiennement ses promoteurs desquels découlent des projets structurants, innovateurs et créateurs d'emplois, dont fait partie l'entreprise Marmen ;

CONSIDÉRANT que Marmen est devenu un leader mondial dans la fabrication de pièces usinées pour différents secteurs industriels et particulièrement dans le domaine de l'éolienne ;

CONSIDÉRANT que Marmen est devenu un employeur très important pour l'économie trifluvienne et régionale et que le secteur de l'éolien contribue à la création de centaines d'emplois ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec semble vouloir maintenir dans son futur processus d'appels d'offres, l'obligation pour le soumissionnaire de fabriquer en Gaspésie les tours d'éoliennes ;

CONSIDÉRANT que cette façon de faire du gouvernement contribue à imposer au fabricant Marmen des contraintes importantes dans son développement pouvant affecter sérieusement sa compétitivité à l'échelle mondiale ;

CONSIDÉRANT qu'en refusant que les tours à être installées proviennent de l'usine de Trois-Rivières, le gouvernement détourne des emplois de notre territoire vers la région de la Gaspésie ;

CONSIDÉRANT qu'en faisant de la sorte, le gouvernement du Québec vient balayer nos efforts des dernières années pour s'assurer d'une économie forte et stable, puisque les contraintes d'appels d'offres feront en sorte de diminuer les emplois sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que l'usine Marmen de Trois-Rivières se voit interdire, par son gouvernement, l'accès au marché québécois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clément Perron, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables appui les démarches de la Ville de Trois-Rivières demandant au gouvernement du Québec d'assouplir son Règlement, afin de permettre à l'entreprise Marmen de soumissionner sur le second bloc d'énergie éolienne au Québec ou autres projets et aussi de faire le travail à partir de ses installations de Trois-Rivières et de Matane.

ADOPTÉE

2005-10-286

Signature d'entente – Démolition du 290, rue de l'Hôtel

CONSIDÉRANT que madame Monique Allaire est propriétaire des lots 102-2, 102-3, 103-6 et 103-7, du cadastre de la Paroisse de Saint-Rémi, et du bâtiment dessus construit portant l'adresse civique 290, rue de l'Hôtel à lac-aux-Sables ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal situé à cette adresse a été incendié le 27 novembre 2001;

CONSIDÉRANT que suite à cet incendie, la valeur du bâtiment principal, selon le rôle d'évaluation de la municipalité, est passée de 23 000 \$ à 0 \$;

CONSIDÉRANT les nombreux avis transmis à madame Allaire afin de procéder à la démolition du bâtiment incendié et au nettoyage du site ;

CONSIDÉRANT que le 4 juillet 2005, le présent conseil a adopté sa résolution #2005-07-190 mandatant les procureurs de la municipalité afin de procéder à l'envoi d'une mise en demeure de démolir le bâtiment incendié et de déposer une requête en Cour Supérieure pour obtenir un ordre de démolition advenant le défaut, par madame Monique Allaire, de donner suite à ladite mise en demeure ;

CONSIDÉRANT que, suite à ladite mise en demeure et en vue d'éviter des procédures judiciaires, madame Monique Allaire accepte de procéder à la démolition du bâtiment incendié et au nettoyage complet de l'immeuble, mais demande, pour ce faire, un délai jusqu'au 1^{er} décembre 2005 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-M. Grégoire, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables mandate les avocats de l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay pour procéder à la rédaction d'une entente entre la Municipalité de Lac-aux-Sables et madame Monique Allaire, propriétaire des lots 102-2, 102-3, 103-6 et 103-7 du cadastre de la paroisse de Saint-Rémi et du bâtiment dessus construit, portant l'adresse civique 290, rue de l'Hôtel à lac-aux-Sables, laquelle entente doit prévoir :

- que madame Monique Allaire s'engage à procéder, au plus tard le 1^{er} décembre 2005, à la démolition dudit bâtiment, au nettoyage complet du terrain et à disposer des débris de démolition ;
- qu'à défaut, la municipalité est autorisée à procéder, sans autre avis, à la démolition dudit bâtiment et à procéder au nettoyage complet du terrain, en disposant, comme elle l'entend, des débris de démolition, les coûts de la démolition, du nettoyage et de la disposition des débris devant être assumés par madame Monique Allaire et constituant contre son immeuble une charge assimilée à une taxe foncière et recouvrable de la même manière.

QUE le maire et la Directrice générale & Secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ladite entente pour la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE

2005-10-287

Vieux citerne

Il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables donne, à monsieur Aurèle Lefebvre, au plus tard jusqu'au vendredi 7 octobre 2005 pour prendre possession du camion citerne. À défaut par monsieur Lefebvre de s'exécuter, le camion sera offert au deuxième soumissionnaire aux conditions déjà offertes.

ADOPTÉE

2005-10-288

Camion de la municipalité

Il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables demande aux employés de la municipalité de stationner les camions municipaux (d'utilité et le cube) dans le nouveau garage de la municipalité situé au 462, rang St-Alphonse. Il est de plus résolu, que lorsque le système d'alarme aura été installé, de stationner le citerne et le cube au 462, rang St-Alphonse et le camion d'utilité et l'autopompe au 820, rue St-Alphonse.

ADOPTÉE

2005-10-289

Lumière de rue – 560, chemin Saint-Charles

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a procédé ou fait procéder à l'abattage d'arbres en bordure du chemin Saint-Charles (route 153) le ou vers le 20 septembre 2005 ;

CONSIDÉRANT que lors de ses travaux, le poteau électrique sur lequel était installée une lumière de rue a été endommagé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-M. Grégoire, appuyé par Michel Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables demande au Ministère des Transports (Centre de services de Shawinigan) ou à son sous-traitant de réinstaller un poteau et une lumière de rue dans la courbe de la route 153 entre le numéro civique 560, chemin Saint-Charles et le pont de la rivière Tawachiche.

ADOPTÉE

Début de la période de question : 21 h 45

Fin de la période de question : 21 h 45

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je soussignée, Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et ou projetées par le conseil municipal.

Nathalie Vallée g.m.a.,
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

2005-10-290

Levée de l'assemblée

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Michel Bédard, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que la séance soit levée.

ADOPTÉE

M. Richard Lavallée
Maire

Mme Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière